



**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL**  
3110, boulevard Martel, St-Honoré, G0V 1L0  
Tél. : 418 673-1705

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE**  
449, rue Principale, St-Félix-d'Otis, G0V 1M0  
Tél. : 418 544-0113

## **AVIS PUBLIC**

(Conformément à l'article 451 du Code municipal)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 23 novembre 2022, le *Règlement numéro 22-461 ayant pour objet de fixer la rémunération des élus municipaux de la MRC du Fjord-du-Saguenay et d'abroger le règlement 20-431 adopté pour les mêmes fins.*

Ce règlement contient la rémunération des membres du conseil, du préfet, du préfet suppléant et des membres du comité administratif ainsi que l'allocation de dépenses.

Ce règlement peut être consulté au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel, à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale, à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau. Vous pouvez également en recevoir une copie par courriel en communiquant avec nous par téléphone au numéro suivant : 1 888 673-1705.

Donné à Saint-Honoré, ce 12 décembre 2022.

Peggy Lemieux  
Directrice générale et greffière-trésorière

PL/MoG/sb